ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 10611

Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le problème des vacations accordées aux médecins de l'éducation nationale dans le budget 1998. Seule une présence sur une longue durée peut permettre de réaliser un travail en profondeur pour la promotion de la santé en faveur des élèves. Et il semble que les 60 postes proposés aux différents concours de médecins de l'éducation nationale cette année ne soient pas suffisants. Aussi il lui demande dans quelle mesure il sera possible de proposer plus de postes de médecins aux concours suivants.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a dû arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de 300 postes d'infirmière et de 300 postes d'assistante sociale. Car c'est là que se faisait sentir un besoin croissant dans les établissements scolaires. Cela correspondait également à une demande des adolescents. Grâce à cet effort considérable, une présence humaine pourra être réintroduite dans les établissements qui en sont actuellement démunis. Concernant les médecins scolaires, antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux sont constitués à plus de 67 % par des emplois de titulaires. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de 24 %. Le budget 1998 prévoit un nombre de vacations de médecins non négligeable, puisqu'il équivaut à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecins de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants. Il a été présenté au conseil des ministres du 11 mars dernier un plan de relance de la santé scolaire qui s'articule autour de vingt mesures portant sur l'éducation à la santé des jeunes, le dépistage et la prévention dès la maternelle, l'amélioration de l'accès aux soins. L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé qu'il faut mener à l'école dès le plus jeune âge. C'est également avec des actions concrètes en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier que la situation sanitaire des enfants progressera.

Données clés

Auteur : M. Joseph Parrenin
Circonscription : Doubs (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10611
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE10611

Question publiée le : 23 février 1998, page 985
Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2125